

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33

Date de convocation
22/04/2026

**Date de publication
de la convocation :**
22/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme BARDIN Isabelle - M. DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. CHEVALIER Philippe - M. RECOUVREUX Christophe - M. CHAMINADE Denis - M. MERGEY Dominique - M. DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme REGAZZONI Isabelle - Mme GUILBERT Nathalie - M. MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa

Absente excusée et représentée : Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme FAHY Laure)

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Budget principal de la commune - Affectation des résultats de l'exercice 2025

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés sur le compte de gestion 2025 du budget principal de la manière suivante :

CONSTATATION DES RESULTATS 2025	
Excédent de fonctionnement 2025 à affecter en 2026	3 620 756.32 €
Déficit d'investissement 2025	3 901 703.74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement besoin de financement	2 019 791.40 €
Besoin de financement en investissement (déficit d'investissement + besoin de financement des RAR)	1 881 912.34 €
AFFECTATION DES RESULTATS 2025	
1- Affectation au R/1068 (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	1 881 912.34 €
2- Déficit d'investissement reporté au D/001	3 901 703.74 €
3- Report en fonctionnement au R/002 (surplus éventuel non affecté au R/1068)	1 738 843.98 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 selon les conditions présentées supra ;

-DONNE à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, le 28 avril 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire

La Secrétaire de séance,

Guillaume RUET

Lisa MANSOURI